



Centre
Hospitalier
BEZIERS

Travaux de création de prises réseaux /2022.11

CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

MAITRE D'OUVRAGE : CENTRE HOSPITALIER DE BEZIERS

2 RUE VALENTIN HAUY BP 740 BEZIERS CEDEX TEL : 04 67 35 70 35 - FAX : 04 67 35 79 34

C.C.T.P.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Travaux de création de prises réseaux / 2022.10

CCTP

Objectif :

- Les entreprises répondant au présent appel d'offre devront être capables de mettre en service des liaisons réseau : tirage de câble, montage des prises aux extrémités (hub et local destinataire), vérification et certification de l'installation.
- Les différentes prises seront réalisées en encastré et si nécessaire seulement, en applique.

Réglementation :

Les travaux devront être réalisés de façon à être en tout point conforme aux règles de l'art. (Sanctionnés par la réception du chantier et le passage annuel d'un organisme de contrôle). De plus les travaux devront être conformes aux 2 fiches type ci-après.

Contraintes liées à l'activité :

Le maître d'œuvre se réserve le droit sans préavis et sans dommage d'arrêter les travaux. Un nouveau rendez vous sera programmé afin de finir les travaux.

Il conviendra d'utiliser tous les moyens possibles afin de limiter les nuisances liées aux travaux (bruit, hygiène, contagions). Ci-joint fiche type d'hygiène et sécurité.

Toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'hygiène des locaux pendant les travaux devront être prises.

Déroulement :

Pour chaque service destinataire un rendez vous sera programmé afin que l'entreprise puisse intervenir avec le minimum de contraintes possibles.

Le planning sera établi de façon hebdomadaire et conjointe entre le chb et l'entreprise retenue.

A cette occasion une visite sera réalisée afin de fixer précisément la situation des prises.

Chaque fin de semaine une visite « de réception » sera réalisée.

Dans la réponse un planning « type » sera établi et fourni par l'entreprise.

Le CHB pourra modifier ce programme si la nécessité de service l'impose.

Visite initiale :

Une visite préalable au chantier sera réalisée. Les points particuliers pourront être précisés. La visite ne sera pas faite de façon exhaustive sur tous les points.

C'est uniquement à ce moment-là que tous les détails concernant les travaux seront expliqués (visite souhaitable avec le responsable du chantier)

Des plans autocad des différents niveaux concernés pourront être mis à disposition (fournir une clé USB).

Vérification des travaux :

Une fois les travaux terminés le chargé d'affaire du CHB vérifiera la conformité de ces derniers. Au préalable le recettage des liaisons aura été réalisé. Un document attestant la conformité de la liaison (indiquant tenant et aboutissant du câble sera fourni).

Un rendez-vous préalable sera fixé pour assurer cette étape.

Un état des lieux sera réalisé par l'entreprise (mise à jour du tableau en pj) chaque fin de semaine et sera vérifié par le responsable du CHB.

Un document de réception de chantier sera établi à la fin du chantier.

Pénalités :

Si les délais contractualisés ne sont pas respectés, des pénalités pourront être appliquées. Voir CCAP

Devis et document réponse :

En retour à l'appel d'offre un devis détaillé des prestations devra être remis.

Le budget relatif à chaque ligne (locaux ou point) doit pouvoir être lisible.

La ventilation par service devra être possible.

Dans le document réponse il sera attendu :

Les moyens humains et matériel mis en œuvre par l'entreprise pour cette opération.

La disponibilité de l'entreprise doit être indiquée (début et fin de travaux planifiés).

La méthodologie pour réaliser les travaux.

Les fiches techniques des produits employés.

Un planning prévisionnel doit être proposé.

Au besoin celui-ci sera retravaillé avec les contraintes du CHB.

Règles de Repérage:

Le repérage sera réalisé selon le détail ci-dessous :

Côté utilisation

Réf de maintenance du répartiteur
+position sur le répartiteur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur prise réseau au mur)

Câble

Côté répartiteur

Réf de maintenance du local utilisateur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8 _____

ESS02

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1 _____

ESS02/ N°1

E001/B9 N°2 _____

ESS02/ N°2

Détails :

Il appartient au prestataire de s'assurer de la disponibilité des ressources nécessaire à la réalisation de ses travaux.

Exemple :

Dans le bâtiment certains cheminements de descente sont proches de la saturation. Idem au niveau de la disponibilité pour des bandeaux supplémentaires dans les répartiteurs.

Ces contraintes devront être prises en compte en amont de la proposition et les solutions prévues clairement détaillées.

Toute modification tarifaire après notification du marché sous quelques prétextes ne pourra être entendue.

Les terminaisons des câbles (prises et descentes) devront être encastrées. La mise en applique ne sera retenue que si nécessité impérative : A convenir au préalable avec le chargé d'affaire.

Recettes :

Les documents de recettes devront clairement indiquer la norme qui a été utilisée pour réaliser la mesure (catégorie 6 pour les lignes réseau) et un résultat positif clairement identifiable.

Sur le document la liaison devra être identifiée selon la méthode précisé en point « repérage » ci-dessus:

Exemples :

E001B8n°1 / ESS02n°1 , E001B9n°2 / ESS02n°2

Descriptif :

En pj vous trouverez :

Un tableau descriptif dans lequel il est identifié les détails et destinations de chaque liaison.

Vous trouverez aussi un plan qui associe à chaque ligne la situation géographique précise des prises de destination.

4801 :

Pont fibre+ ?

Un pont réalisé en cablofil sera posé entre les deux armoires.

La profondeur largeur des cablofils sera de 54x150.

La hauteur du pont sera de 2.2 M.

La structure ne sera pas fixée sur les armoires. Elle devra être fixée de façon à ce qu'un coup d'épaule ne puisse déplacer l'élément.

Quantité des prestations :

26 prises réseaux et 13 prises de courant à créer.

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 03/01/2017 DB

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur.

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie.
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers
- Il sera effectué une réception des travaux
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture.

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

- **Pose de prises de courant 2P+T :**
Boîte et support: Legrand Mosaïc
- **Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:**
 - Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.
 - Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B. Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

Tirage de lignes courant faible :

- Câble réseau :**
 - câble réseau catégorie 6
- Câble téléphone :**
 - câble réseau catégorie 6
- **Câble Détection Incendie :**
 - Conforme aux normes en vigueur (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
 - Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.
 - L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
 - Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
 - **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI. Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
 - L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
 - Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques

- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boîte de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacés, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte

L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015. L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques. L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et coté équipement actif (*N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple :

Côté utilisation

Réf de maintenance du répartiteur
+position sur le répartiteur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur prise réseau au mur)

Câble

Côté répartiteur

Réf de maintenance du local utilisateur

+N° de prise (si +de deux prises)
(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :
E001/B8 _____

ESS02

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1 _____

E001/B9 N°2 _____

ESS02/ N°1

ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettage sera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.
- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.
- Les schémas électriques seront remis à jour :
 - la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire
 - Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

- **Rebouchage des trous :**

- Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

- **Appels Infirmières :**

- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

- **Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :**

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....